

## CENTRE TAO

Adresse postale : 2 Chemin des Cours, 37270 Montlouis sur Loire<sup>1</sup>

[www.ecoleducentretao.com](http://www.ecoleducentretao.com)

SIRET : 82961182100010 NAF 9604Z



## Informations légales préalables à l'inscription à la formation de QI GONG

Vous trouverez ci-dessous différentes informations<sup>1</sup>, en conformité avec le Code du Travail qui précise que « tout organisme de formation public ou privé est tenu de mettre à disposition du stagiaire les documents suivants » (Article L. 6353-8 du Code du Travail) :

### Les objectifs et le contenu de la formation

- Ils sont clairement précisés sur le programme de la formation de professeur de Qi Gong fourni à tous les futurs stagiaires.

### La liste des formateurs avec mention de leurs titres ou qualités

- Philippe ASPE, directeur pédagogique, formateur ;
- Viktorija LAURINAITYTE, formatrice ;
- Marie ROMÉ, formatrice ;
- Docteur Christine GRANDCOLAS, formatrice.

### Les horaires des sessions de formation

- Le samedi de 9H30 à 18H00 avec une pause d'une heure trente pour le repas du déjeuner.
- Le dimanche de 9H00 à 17H30 avec une pause d'une heure trente pour le repas du déjeuner.
- Ces horaires sont donnés à titre indicatif et pourront ponctuellement être modifiés en fonction d'impératifs ou d'événements imprévus.

---

<sup>1</sup>. Mise à jour le 23.04.2020.

## **Les modalités d'évaluation et de sanction de la formation**

### **Évaluations de la formation**

- Examens théorique et pratique en fin de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> année de formation. Chacun de ces examens est effectué par un jury de trois personnes au minimum, sauf cas de force majeure ne permettant pas de réunir trois personnes le jour de l'examen. Les notes (sur 20) sont données à l'unanimité du jury. Le règlement intérieur précise les modalités de redoublement éventuel si le résultat aux examens était considéré par l'unanimité du jury comme étant insuffisant en regard des attentes et de la moyenne générale du groupe examiné. Voir également le règlement intérieur pour les modalités de rattrapage, la contestation des notes et autres mesures spécifiques aux passages d'examens.
- Démonstration d'une technique en fin de 3<sup>ème</sup> année et remise d'un travail écrit d'une trentaine de pages.

### **Sanction de la formation**

- À la fin de la formation et en accord avec les résultats acquis aux examens de fin de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> année, un Diplôme d'école de Professeur de Qi Gong sera remis lors d'une cérémonie à chaque stagiaire, sauf cas de force majeure imposant de remettre ce diplôme d'école par courrier ou par email.
- Le stagiaire diplômé de l'école devra ensuite se mettre en conformité avec tous les textes de lois régissant notre profession et dépendant du Ministère des Sports (CQP, BPJEPS, DE, etc.). Le Centre Tao décline toute responsabilité si les titulaires du diplôme d'école enseignent ensuite notre discipline sans titre officiel requis (voir ci-dessus) par les textes de loi en vigueur.

## **Les coordonnées de la personne chargée, par l'entité commanditaire de la formation, des relations avec les stagiaires**

- Mme Jeannine MASVALEIX : son numéro de téléphone est donné lors du 1<sup>er</sup> stage ou en nous le demandant par un simple email. Son adresse postale est : 2 Chemin des Cours, 37270 Montlouis sur Loire.

## **Le règlement intérieur applicable**

- Il est fourni à chaque stagiaire sous forme PDF et il est également accessible en ligne sur le site web et aussi sur l'espace Google Drive (ou équivalent) accessible gratuitement à tous les stagiaires.
- Le règlement intérieur doit obligatoirement être approuvé et signé par chaque stagiaire. Le refus de signer le règlement intérieur entraîne le refus d'acceptation en formation.

**Autres éléments fournis en conformité avec l'Article L6353-4 du code du travail :**

## **Les tarifs de l'action de formation et les modalités de règlement**

- Ces éléments sont clairement mentionnés sur le programme général de la formation qui est fourni à chaque stagiaire avant toute inscription.

## **Les conditions financières en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage**

- Ces éléments sont clairement mentionnés sur le programme général de la formation et précisés dans le Règlement Intérieur qui sont fournis à chaque stagiaire avant toute inscription.